

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	PNR des Ardennes
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ouvert
<b>Référence :</b>	2024-07
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 26 avril 2024 à 10:07:09
<b>Date de clôture :</b>	Le jeudi 30 mai 2024 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Réalisation d'une vidéo et de supports de communication pour le programme LIFE Biodiv'Est C12 – Quiétude de la faune sauvage
<b>Descriptif :</b>	Autre référence : LIFE 20 IPE/FR/000019 – Biodiv'Est

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 06/05/2024 à 18:27:30 ] Bonjour,

Pour être sûr de bien comprendre l'objet de la demande et son périmètre, il est demandé :

1. La réalisation d'une vidéo en motion design d'une durée de 3 minutes qui explique le programme LIFE Biodiv'Est, avec la création d'une direction artistique originale (bien que reprenant les principes visuels du programme sur l'écran de fin avec les logos)
2. Cette vidéo en motion design doit également prévoir une voix off à rédiger et à enregistrer ainsi que la production, la réalisation et l'insertion de vidéos interviews (combien ?).
3. La déclinaison aux formats A2 et kakémono à partir de la direction artistique proposée et validée pour la vidéo motion design. Le budget du prestataire doit inclure l'impression de 500 affiches et 1 kakémono.

Ces trois prestations doivent être comprises dans un budget de 7 500€ HT (9 000€ TTC).

Est-ce bien correct ?

Merci d'avance pour votre réponse,

## Questions / Réponses

[ 07/05/2024 08:45:52 ] 1. La réalisation d'une vidéo en motion design d'une durée de 3 minutes qui explique le programme LIFE Biodiv'Est, avec la création d'une direction artistique originale (bien que reprenant les principes visuels du programme sur l'écran de fin avec les logos)

> la vidéo explique le projet C12 "quiétude de la faune sauvage" du programme LIFE avec la création d'une direction artistique originale, en effet.

Affirmatif pour l'écran de fin.

2. Cette vidéo en motion design doit également prévoir une voix off à rédiger et à enregistrer ainsi que la production, la réalisation et l'insertion de vidéos interviews (combien ?).

> Effectivement, s'agissant de motion design une voix off sera nécessaire. La rédaction se fera en concertation entre le pouvoir adjudicateur et le candidat retenu.

Concernant les interviews, leur nombre n'est pas fixé et leur insertion reste optionnelle. Néanmoins, eu égard à la durée de la vidéo, si interview il y a, elle ne seront que 2 maximum et de très courte durée. Les potentielles personnes interviewées seraient alors rassemblées en un seul site et une seule date pour limiter les trajets induits.

3. La déclinaison aux formats A2 et kakémono à partir de la direction artistique proposée et validée pour la vidéo motion design. Le budget du prestataire doit inclure l'impression de 500 affiches et 1 kakémono.

> Effectivement ces trois prestations (vidéo, affiche, kakémono) doivent être comprises dans un budget de 7 500€ HT (9 000€ TTC).

Néanmoins comme évoqué par le terme d'"option" l'impression des 500 affiches et du kakémono peut être extraite de l'enveloppe de 9 000 euros TTC le cas échéant.

[ 02/05/2024 à 19:55:18 ] Bonjour,

Les documents DC1 et DC2 sont demandés, mais il ne sont pas donnés dans le dossier téléchargé, et je ne vois pas non plus de lien pour les remplir directement via la plateforme. Auriez-vous une solution ?

Je vous remercie.

[ 06/05/2024 14:48:59 ] Bonjour,

Les modèles demandés sont disponibles sur le site du gouvernement :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Cordialement.